



## LINGUA FRANCESE III



Prof.ssa Loredana Trovato

ltrovato@units.it

## LA « FIDÉLITÉ »

- L'adage italien « *traduttore traditore* » illustre bien le préjugé commun selon lequel le traducteur est par définition un traître.
- La proximité étymologique des deux mots n'est pas étrangère à ce rapprochement.
- En effet, le latin «trado » exprime l'idée de « remettre entre les mains de quelqu'un » ou encore de « livrer par trahison, trahir ». Son sens premier est relativement proche de celui de « traduco » qui évoque l'idée de « conduire au-delà, faire traverser, faire passer d'un lieu à un autre, traduire ».

- Traduire consiste justement à ne pas trahir !
- D'où la question sans cesse débattue de la «fidélité » en traduction, tant sur le plan pratique que théorique (Hurtado-Albir 1990).
- Dans *Traduire sans trahir* (1979), Margot explique longuement les origines religieuses et théologiques du débat sur la fidélité, principal avatar de la traduction biblique qui a dominé le Moyen Âge et s'est même prolongé jusqu'à l'époque moderne avec Nida (1964) par exemple.

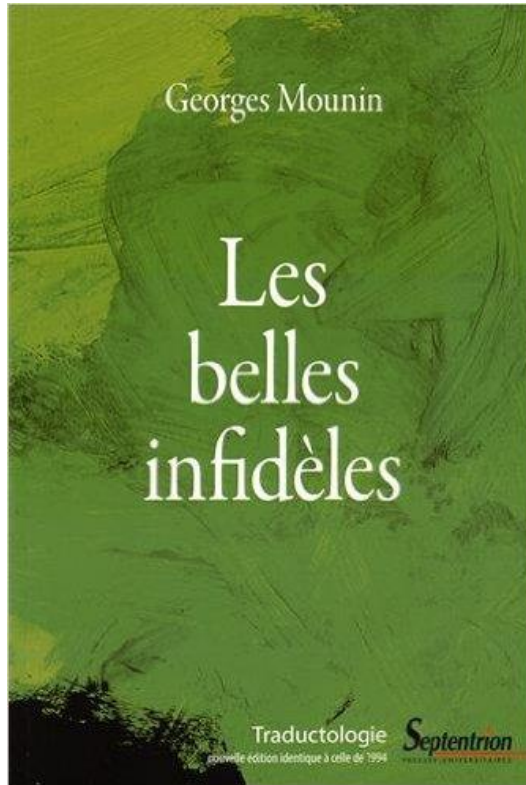


Van Hoof (1991:31) fait appel à Leonardo Bruni, dit Leonardo Aretino (1370-1444), pour résumer les débats sur la question de la fidélité au Moyen Âge. Ce dernier expose un certain nombre de principes dans son *De interpretatione recta*, publié en 1420 : « Il semble avoir été l'un des premiers à aborder le problème de la fidélité et du littéralisme avec une certaine rigueur scientifique. »

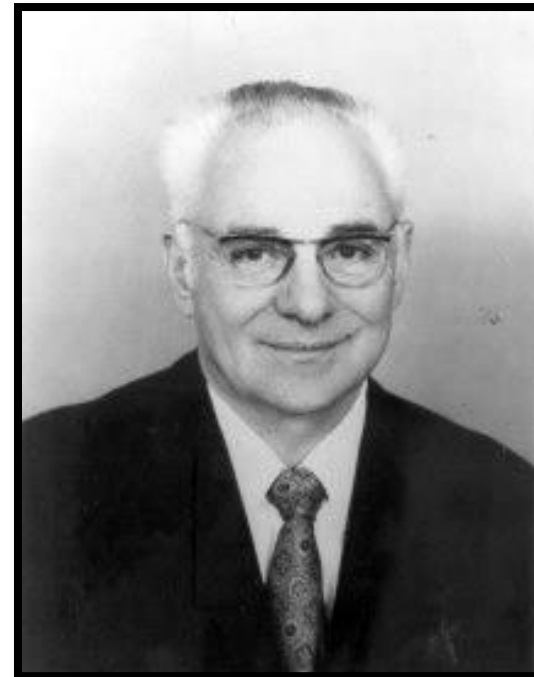


Dans son traité, Leonardo Bruni axe sa réflexion sur le rapport entre traducteur et auteur, qu'il considère comme foncièrement complémentaires : « Comme tous les bons écrivains (...) allient ce qu'ils veulent dire à propos des choses à l'art de l'écriture lui-même, un traducteur digne de ce nom doit servir deux maîtres (...) à la fois la matière et le style » (cité dans Lefevre 1992 : 83).





- Les traducteurs des siècles suivants serviront l'un ou l'autre de ces maîtres, sans jamais parvenir à concilier les deux contraintes de base de la traduction : fidélité et liberté.



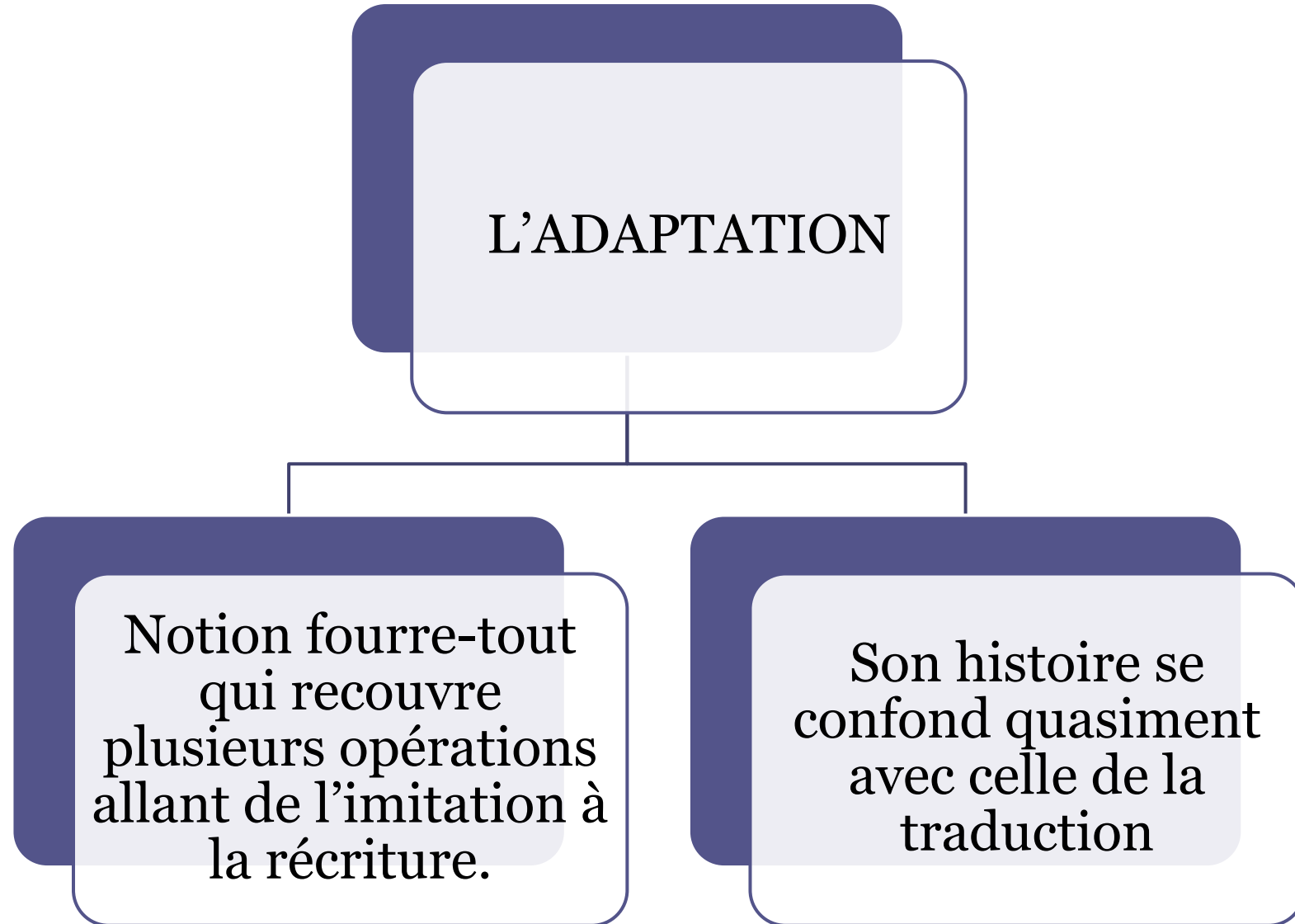
Ballard (1992:103) retrace les grandes lignes de cette évolution à partir de l'époque moderne : « Dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, tant par la reprise de traductions antérieures que par la perpétuation de leur méthode, on s'achemine vers un style de traduction » qui annonce les libertés des siècles à venir.

Le grand siècle (le XVII<sup>e</sup>), le siècle de Louis XIV, « imbu de sa supériorité, prétend mettre les Anciens au goût du jour » (Van Hoof 1991 :48). Aussi les traducteurs de ce siècle ont-ils pour devise de plaire. Les libertés qu'ils prennent par rapport au texte original sont telles que l'on assiste à « l'âge d'or d'un type de traduction qui fut baptisé "la belle infidèle" » (Ballard 1992 : 132).

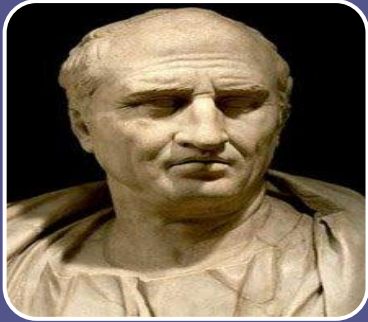
L'expression (« belles infidèles ») fut forgée par Gilles Ménage en 1740. Elle désigne des traductions qui se distinguent par une adaptation complète des œuvres aux exigences esthétiques de l'époque, sur le fond comme sur la forme.

- L'application des divers principes de fidélité à l'original se déplace du domaine religieux vers le domaine littéraire, et cette évolution marque l'émergence d'une « théorisation à caractère scientifique ». Il faut néanmoins attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour qu'une approche dépassionnée et désacralisée de la fidélité voie enfin le jour.
- L'École de Paris, par la voix de Marianne Lederer (1994:83), insiste sur le caractère erroné de l'opposition séculaire : « Le traducteur doit-il être libre ou fidèle ? L'alternative ainsi posée est fautive car chacun de ces termes, « fidélité », « liberté », ambitionne de s'appliquer à l'ensemble d'un texte, alors que toute traduction comporte une alternance entre des correspondances (fidélité à la lettre) et des équivalences (liberté à l'égard de la lettre). -> conception dialectique de la traduction.

# Les « modes de traduction »







## Cicéron et Horace distinguent 2 manières de traduire pour l'*interpres*:

- Reproduire l'original mot à mot.
- Le rendre de façon plus libre, c'est-à-dire l'adapter.



## XVIIe siècle

- Triomphe de l' « adaptation » → « belles mais infidèles ».
- Adapter les œuvres au goût de l'époque et aux habitudes de la culture cible pour mieux assurer leur diffusion et leur succès auprès du public.



## XXe siècle

- Certains auteurs ont considéré l'adaptation comme une infidélité qu'il convient de bannir du domaine de la traduction. Pour eux, elle est tout simplement une forme de trahison de l'auteur.
- Berman (1985) la récuse parce qu'elle empêche le public de connaître et d'accepter l'étranger dans sa langue et dans sa culture.

Dans les études contemporaines, on rencontre plusieurs approches et définitions de l'adaptation:

Procédé technique. Vinay et Darbelnet la citent au septième rang des procédés de traduction. Elle intervient lorsque le contexte auquel se réfère le texte original n'existe pas dans la culture cible, l'objectif étant de réaliser une sorte d'équivalence de situations par-delà la divergence des mots culturellement marqués.

Type de traduction à part entière, incontournable dans certains genres. C'est le cas en particulier dans la traduction des textes dramatiques destinés à la représentation théâtrale dans une autre langue ou encore des textes publicitaires destinés à la promotion des produits et services dans des cultures étrangères. Pour ce genre de textes, Brisset (1986 : 10) adopte un point de vue géopolitique et décrit l'adaptation comme un processus de reterritorialisation de l'original. Quant à Santoyo (1989:104), il la définit comme une forme de naturalisation visant à produire le même effet que l'original. Dans tous les cas, l'adaptation consiste à préserver la même fonction en ayant recours à divers procédés de reformulation.

# Les formes de l'adaptation



La **suppression** consiste en l'omission ou la non-traduction d'une partie de l'original, qu'il s'agisse de mots, de phrases ou de paragraphes entiers.



L'**adjonction** consiste en l'ajout d'informations inexistantes sur l'original par le biais d'une explicitation ou d'une expansion, que ce soit dans le corps du texte, en note de bas de page ou encore dans le glossaire.



La **substitution** consiste à remplacer un élément culturel de l'original par un autre élément jugé équivalent mais qui ne constitue pas nécessairement une traduction: par exemple, un dicton, un proverbe, un usage dialectal, etc.

- Parmi les formes de la substitution, on trouve la re-création qui consiste à réécrire le texte en préservant seulement les idées et les fonctions de l'original. On trouve également la mise à jour qui consiste à remplacer une information ancienne ou datée par une information moderne ou plus récente qui convient mieux à la situation ou au contexte.
- Ces formes d'adaptation sont en général motivées par des contraintes extra-textuelles. Le traducteur y recourt pour pallier soit une absence d'équivalent dans la culture cible, soit une différence irréductible de situation. Par exemple, les images bibliques ou coraniques relatives à l'environnement naturel moyen-oriental (i.e. le désert) ne sont pas transposables telles quelles dans les cultures nordiques et notamment celles des peuples inuits.

- Dans ce type de cas, l'adaptation vise à assurer la transmission du message ou la communication par-delà les différences linguistiques et culturelles, et cela en procédant à des aménagements au niveau du style, du contenu ou des références.
- Ces aménagements peuvent être limités à certaines parties du texte en raison de facteurs internes et donner lieu à une « adaptation locale » ou bien concerner l'intégralité du message en raison de facteurs externes et induire une « adaptation globale » (Bastin 1993).
- Pour décider de la nature de l'adaptation qu'il convient de réaliser, le traducteur doit prendre en considération certains paramètres tels que le sens du texte original et la fonction de la traduction, les attentes du public cible et les connaissances partagées, les cadres d'écriture et de réception de la langue d'arrivée.
- Bref, il ne doit pas tomber dans ce que Gambier (1992 : 424) appelle la « fétichisation » du texte original, c'est-à-dire l'absence d'objectivité ou l'obsession de la littéralité.

- Certains traductologues (Delisle 1986), convaincus que traduction et adaptation ne sont que les deux faces d'une même monnaie, ont promu le terme « tradaptation » pour désigner cette imbrication et le terme « tradaptateur » pour désigner le sujet chargé de l'adaptation des messages et autres produits de traduction (publicités, sites web, etc.).
- Ainsi, l'un des grands mérites de l'adaptation est d'avoir ouvert de nouveaux champs d'application à la traduction proprement dite et permis au traducteur - en faisant appel à sa compétence multilingue - d'investir de nouveaux domaines d'activité qui lui étaient initialement fermés.
- Cet intérêt a ouvert la voie à l'étude de la traduction comme forme de communication multilingue et permis d'envisager le traducteur comme médiateur culturel.

# L'explicitation

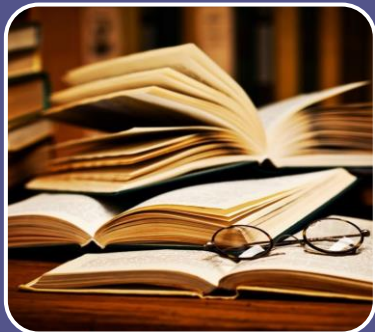
- L'explicitation est le fait de rendre explicite dans le texte cible ce qui n'était qu'implicite dans le texte source. Il s'agit d'un procédé de traduction introduit pour la première fois par Vinay et Darbelnet (1958) mais qui a soulevé, depuis, de nombreuses questions : quand est-il possible d'expliciter ? Que peut-on expliciter ? Pourquoi et comment expliciter ?



Nida (1964) traite l'explicitation sous la rubrique de l'« ajout » au texte cible, dont il définit plusieurs types : expliciter une expression elliptique, ajouter une spécification, ajouter une information grammaticale, amplifier un énoncé laconique, ajouter des réponses à des questions rhétoriques, ajouter des énumérateurs ou des connecteurs, ajouter des synonymes ou des catégories propres à la langue cible.



Chez Nida, la technique de l'amplification est celle qui illustre le mieux l'explicitation : elle consiste à ajouter des informations inexistantes sur l'original « lorsque des éléments sémantiques importants et implicites de la langue source nécessitent une identification explicite dans la langue du récepteur ».



Dans d'autres genres de discours, l'explicitation revêt une dimension non seulement culturelle mais aussi intersémiotique. Par exemple dans la traduction du théâtre, Hewson et Martin (1991) ont montré que d'une part, certains éléments linguistiques du texte étaient explicités dans les situations dramatiques (la mise en scène) et que, d'autre part, certains éléments signifiants de la scène pouvaient être explicités dans les mots des acteurs (les répliques).



Certains linguistes estiment que l'explicitation est nécessaire en raison des différences qui existent entre les langues et à cause de la structure même du discours dans certaines langues. Par exemple, le français serait plus explicite que l'anglais non seulement en raison de ses nombreux connecteurs et marqueurs de cohésion, mais aussi à cause de certaines particularités stylistiques et rhétoriques.

Sur ce point, Séguinot (1988) part du postulat que l'explicitation est un phénomène général parce que les traductions semblent toujours plus longues et plus explicites que les textes originaux. Mais son étude des traductions entre le français et l'anglais débouche sur une conclusion différente: certes, la traduction française est généralement plus explicite que l'original anglais, mais l'explicitation n'est pas due aux différences structurelles ni stylistiques entre les deux langues ; elle est essentiellement due aux choix de traduction et aux stratégies d'édition des réviseurs.

explicitations  
«obligatoires»

- Elles sont dictées par les différences structurelles entre les langues.

explicitations  
«facultatives»

- Elles sont dictées par les choix stylistiques privilégiés par chaque auteur.

- les explicitations syntaxiques et sémantiques sont nécessaires lorsque le résultat de la traduction dans la langue cible risque d'être agrammatical. Certaines différences de catégories grammaticales entre les langues exigent une explicitation : par exemple, il existe en arabe un pronom personnel spécifique lorsqu'il s'agit *de* deux personnes (le pronom du duel, *huma*) et ce pronom exige un accord différent en genre selon qu'il s'agit de deux hommes ou de deux femmes. Lors de la traduction, cette spécificité rend obligatoires certains ajouts au niveau syntaxique, qui se traduisent par un nombre plus important de mots.
- Il en va de même de l'explicitation sémantique qui concerne la différence qu'affichent les mots de la langue concernant le découpage de la réalité. Ainsi par exemple, les mots qui servent à désigner les membres de la famille en français (oncle, tante, cousin, cousine, neveu, nièce) ne peuvent pas être traduits en arabe sans explicitation parce qu'il existe des mots différents pour chacun de ces membres selon qu'ils appartiennent à la famille du père ou à celle de la mère (oncle paternel, *'amm* ; oncle maternel, *khâl*, etc.).

# La compensation

- La compensation est un procédé de traduction qui consiste à pallier la perte d'un effet du texte source par la recreation d'un effet similaire dans le texte cible. Newmark (1991 : 144) cite les exemples suivants, susceptibles selon lui d'être compensés : « les calembours, les allitérations, le rythme, l'argot, les métaphores et les mots pleins, tous peuvent être compensés si le jeu en vaut la chandelle, mais parfois cela ne vaut pas la peine ».

- L'exemple le plus connu est celui de la traduction des bandes dessinées de Tintin ou encore d'Astérix qui regorgent, comme on le sait, de références culturelles et de calembours difficiles à rendre : « Les traducteurs ont renoncé à toute velléité de transposition des calembours français ; ils ont procédé à une compensation en insérant des calembours anglais de leur cru, qui n'existaient pas dans le texte source, mais en maintenant une équivalence d'intention » (Hatim et Mason 1990:202).

## Hervey et Higgins (1992 : 34) distinguent quatre types de compensation :

- La « compensation du genre » : elle consiste à utiliser dans le texte cible un procédé linguistique différent pour recréer un effet particulier du texte source.
- La « compensation du lieu » : elle consiste à placer l'effet du texte cible à un autre endroit que celui où il se trouve dans le texte source.
- La « compensation par fusion » : elle consiste à condenser certains éléments du texte source dans la reformulation du texte cible, soit en les mélangeant, soit en les synthétisant.
- La « compensation par scission » : elle consiste à développer le sens d'un mot du texte source par le biais d'une formulation plus étendue dans le texte cible.
- Hervey et Higgins soulignent le fait que les deux premiers types de compensation (du genre, du lieu) ne s'excluent pas et peuvent intervenir dans un même texte, voire pour un même élément textuel. Mais les deux autres types de compensation (par fusion, par scission) s'excluent mutuellement parce qu'ils relèvent des caractéristiques lexicales de chacune des langues en présence et non pas des traits stylistiques de chaque texte.